

Membres Présents

- ✓ KOUBA Ahmed Président
- ✓ GUELMAME Mohamed Membre
- ✓ BRAHIM MAZARI Mohamed Membre
- ✓ KHALAFI Mustapha Membre

Ordre du Jour

- ✓ Examen Courrier
- ✓ Traitement Des Affaires
- ✓ Homologations
- ✓ Désignation

NOMBRE DE JOURNEES			NOMBRE DE RENCONTRES		
JOURNEE HONNEUR	(SENIORS)	10 ^{ème}	RENCONTRES HONNEUR	(SENIORS)	100
JOURNEE HONNEUR	(JEUNES)	09 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR	(JEUNES)	324
JOURNEE HONNEUR	(U-13)	04 ^{ème}	RECONTRES HONNEUR	(U-13)	20

☞ **Affaire N°28/COC/2018- Rencontre NRK * DSG «U-19» du 23/02/2018.**

Après lecture de la feuille du match et rapport d'Arbitre.

- Attendu que l'équipe jeune U-19 du club NRKaloul ainsi que l'Arbitre Officiellement désigné été présents au lieu et l'heure prévue de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du Club DSG.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le Club DSG.
- Par ce, la Commission décide ; Match perdu par pénalité pour le club DSG. en attribuer le gain au club NRK qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Amende: quinze mille dinars (15.000,00 DA) au Club DSG ART 52/RG/FAF.

☞ **Affaire N°29/COC/2018 -Rencontre CMT * CRG « U-19 » du 23/02/2018.**

Après lecture feuille de match et rapport arbitre

- Attendu que : les deux équipes jeunes U-19 des deux clubs CMTénès et CRGuetaibia ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et l'heure prévue de la rencontre.
 - Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.
 - Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin, annula la rencontre.
 - Attendu que le club CMT auraient dû s'assurer de la présence du médecin.
 - Par ce, la Commission décide ; Match perdu par pénalité pour le club CMT et en attribuer le gain au club CRG qui marque (03) point sur le score de 3-0
 - Amende: Cinq Mille Dinars (5.000 DA) au Club CMT ART 14/RG
- CATEGORIE JEUNES 2015/FAF.

☞ **Affaire N°30/COC/2018 -Rencontre CRC * USBB « U-19 » du 23/02/2018.**

Après lecture feuille de match et rapport arbitre.

- **Attendu que : les deux équipes jeunes U-19 des deux clubs CRChaarire et USBBouachria ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et l'heure prévue de la rencontre.**
- **Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.**
- **Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du Médecin, annula la rencontre.**
- **Attendu que le club CRC auraient dû s'assurer de la présence du médecin.**
- **Par ce, la Commission décide ; Match perdu par pénalité pour le club CRC et en attribuer le gain au club USBB qui marque (03) point sur le score de 3-0**
- **Amende: Cinq Mille Dinars (5.000 DA) au Club CRC ART 14/RG**

CATEGORIE JEUNES 2015/FAF.

☞ **Affaire N°31/COC/2018 -Rencontre CSSK * NRK « U-17 » du 23/02/2018.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitre et club NRK.

- **Attendu que : les deux équipes jeunes U-17 des deux clubs CSSKarimia et NRKkaloul ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et l'heure prévue de la rencontre.**
- **Attendu que : la rencontre c'est jouée avec une tenue de la même couleur (Shorts) ART 50/RG CATEGORIE JEUNES 2015/FAF.**
- **Attendu que : l'arbitre a appliqué une séance de tire au but illégal.**
- **Attendu que : l'arbitre est stagiaires.**
- **Attendu que : la rencontre a eu lieu en raison d'une faute arbitrale.**
- **Par ce, la Commission décide ; Match a redésigné en terrain neutre.**